

COMMUNIQUÉ

COMPTES DE LA SÉCURITÉ SOCIALE QUASI-ÉQUILIBRÉS : À QUEL PRIX !

Hier en fin de journée s'est tenue la première réunion annuelle de la Commission des comptes de la Sécurité sociale, où l'on a pu enfin constater que la Sécurité Sociale n'a jamais été en danger financier : l'embellie des comptes sociaux est sans équivoque, et le régime général de la Sécurité Sociale pourrait afficher dès cette année un excédent de 2,5 milliards d'euros !

Pour autant, selon le gouvernement et le MEDEF, il ne faut surtout pas crier victoire trop fort, au risque que de mauvaises langues osent demander un relâchement de la contrainte budgétaire ! Il faut grossir le trait en matière de communication, en affichant un déficit de 0,3 milliards rendu possible par l'adossement d'un fonds structurellement en déficit faute d'affectation de recettes.

Pour Force Ouvrière, c'est nier tous les efforts qui ont été exigés ces dernières années à l'ensemble des secteurs et services de la protection sociale collective. C'est également nier la dure réalité de tous les jours où assurés et allocataires peinent à faire valoir leurs droits, à avoir accès aux soins et où tous les personnels sont en souffrance faute d'embauches et de moyens.

Et non, cela ne changera pas, la « trajectoire de redressement des comptes publics » et « la diminution des coûts de fonctionnement », en langage de petits comptables, doit se poursuivre. Même désormais, la Sécurité Sociale doit « contribuer à redresser les comptes publics ». Traduction : les réductions de personnels vont s'accroître, et encore pire, les excédents de la Sécurité Sociale vont être transférés à l'État pour désendetter ses propres comptes ! Cela est prévu sur la durée du quinquennat, et d'ores et déjà inscrit dans la Loi de programmation des finances publiques pour 2018-2022 !

Pour Force Ouvrière, c'est cacher le choix dogmatique gouvernemental d'anéantir notre modèle social républicain au lieu de s'attaquer aux dizaines de milliards d'euros de pertes de recettes chaque année, en raison du travail dissimulé, de l'évasion socio-fiscale, de l'actionnariat salarié exonéré de cotisations ou à moindre taux.

Paris, le 06 juin 2018

Serge Legagnoa
Secrétaire confédéral
Département de la Protection Sociale Collective
slegagnoa@force-ouvriere.fr